

Les principaux déchets dangereux générés par les particuliers

Les piles et accumulateurs

700 millions d'unités sont vendus chaque année, divers points de collecte sont proposés à la population, GMS, mairie, déchetterie, etc. Plus de 95% d'une pile peut être recyclée.

Les tubes néons et les ampoules à économie d'énergie.

93% des matières peuvent être recyclées, le verre peut être valorisé dans la fabrication d'isolant, les gaz récupérés

Les pots de peinture, solvants, et autres produits chimiques :

Très polluants, les produits non utilisés doivent être apportés en déchetterie. Ils peuvent resservir à la fabrication de peinture, d'hydrocarbures, etc...

Les déchets liés à la voiture, huile de vidange, filtres à huile :

19 000 tonnes d'huiles de vidange sont vendues chaque année. Très polluante, jetée dans la nature, elle peut recouvrir 1ha de surface d'eau empêchant les échanges air/eau indispensables à la vie aquatique.



Les déchets amiantés

Des campagnes de déstockage des fibrociments amiantés sont organisées par le Sivom depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Les quantités sont limitées à 500kg maximum par famille. Il est rappelé que cette opération n'est pas une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiante-ciment, mais un simple déstockage.

Une participation de 50€ HT la tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération pour le transport et le traitement des produits dans une filière agréée.

Les pesticides

Les produits non utilisés et les emballages vides doivent être rapportés en déchetterie, ils seront traités spécifiquement.

Les médicaments périmés et les déchets à risques infectieux générés par les particuliers : les déchets de soin à risque infectieux tels que piquants et coupants des particuliers en autotraitement, ainsi que les médicaments périmés doivent être rapportés dans les pharmacies agréées. Auparavant, l'utilisateur devra se procurer

un collecteur réglementaire en pharmacie.

Les anciennes radiographies argentiques et numériques

Elles sont collectées depuis les déchetteries du Sivom. Les radiographies argentiques sont recyclées afin de récupérer la poudre d'argent (1 tonne de radiographies = 10kg d'argent).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménagers, réfrigérateur, congélateur, matériel informatique, écrans, petits appareils électroportatifs)

Ils peuvent être déposés en déchetterie ou repris par les distributeurs ; ils seront traités par une filière agréée, car ils contiennent des composants ou fluides toxiques qui nécessitent un traitement spécifique.